



➤ Maternelle : on attend les annonces

Lors de sa conférence de presse de rentrée du 31/08/09, Luc Chatel a très peu évoqué la maternelle, contrairement à ce qui était annoncé préalablement par le ministère.

De ce qu'il était censé aborder, on retiendra :

- La création de cent nouveaux postes d'inspecteurs responsables d'un pôle départemental «école maternelle». Mais ces inspecteurs sont ou seront en charge d'une circonscription, d'où moins de temps à consacrer à leur mission d'accompagnement et de formation des enseignants de maternelle.
- La mise en place d'un plan national de formation (initiale et continue) des enseignants qui exercent pour la première fois en maternelle. Aucune information sur les moyens de ce plan n'est délivrée (les plans de formations académiques sont déjà bouclés pour cette année !).
- L'idée d'introduire un bilan des acquis en fin de grande section de maternelle est relancée. Idée très discutable s'il s'agit d'évaluer des acquis sur le mode de ce qui s'est fait en CE1 et CM2 cette année. Cela pourrait conduire à marquer, avant même le début de la scolarité obligatoire, comme étant en échec scolaire certains enfants simplement moins matures que d'autres. Si telle est la conception du ministère en la matière, il se heurtera à notre opposition déterminée.

Dossier à suivre donc, en attente de précisions.

➤ Evaluation CE1-CM2 : conditions de l'efficacité

En matière d'évaluation, impossible de faire du bon travail si les objectifs ne sont pas clairement définis et les outils adaptés.

C'est ce qu'a oublié le ministère quand il a conçu les évaluations CE1-CM2.

Il fallait choisir :

- Soit on voulait effectivement procéder à une évaluation diagnostique pour pouvoir ensuite mettre en place des démarches et dispositifs adaptés à nos élèves. Alors les évaluations nationales CE1-CM2 devaient permettre une analyse fine des résultats, indispensable pour repérer les points à travailler et être situées en début d'année scolaire. Ça n'a pas été le cas.
- Soit on voulait établir un bilan des acquis en fin de cycle II ou d'école primaire (évaluation sommative). Mais à quelles fins ? Mesurer les performances globales de l'École ? Alors des évaluations externes sur échantillon représentatif auraient été beaucoup moins lourdes et leurs résultats moins contestables.

À moins que l'objectif inavoué du ministère soit uniquement d'imposer par ces évaluations des nouveaux programmes très contestés par les enseignants...

Quoi qu'il en soit, impossible d'en rester au statu quo. Aussi, pour l'année scolaire 2009/2010, le SE-UNSA demande-t-il à Luc Chatel d'engager au plus vite un programme de travail avec les organisations représentatives des enseignants sur l'ensemble du dispositif d'évaluations nationales.

Il s'agira de :

- définir avec précision l'objectif de chaque évaluation,
- en élaborer les modalités en cohérence avec l'objectif affiché,



- assurer des conditions satisfaisantes pour la passation, la correction, le codage et l'exploitation des résultats,
- garantir la confidentialité des résultats.

➤ Education prioritaire : sortir de la confusion

A l'heure où le ministère publie la liste des collèges ambition réussite pour l'année 2009/2010 (voir BO n° 31 du 27 août), on attend toujours une véritable évaluation de l'impact de ce dispositif et un nouvel élan s'appuyant sur les conclusions de cette évaluation. Alors que les dispositifs extérieurs à l'école se multiplient, les seules initiatives prises par le ministère de l'Education Nationale, que ce soit l'assouplissement de la carte scolaire ou l'ouverture d'internats d'excellence, conduisent à ghettoïser les collèges de certaines zones et à accroître leurs difficultés. Les acteurs des réseaux ambition réussite reconnaissent l'impact positif des enseignants référents et des assistants pédagogiques. Une plus grande implication des corps d'inspection a été également un élément moteur. Il faut capitaliser ces réussites et aller encore plus loin en dégagant les moyens nécessaires à la stabilisation d'équipes qualifiées. Quant aux réseaux de réussite scolaire, ils souffrent d'une absence cruelle de pilotage et de perspectives à moyen terme. Au-delà, c'est l'ensemble de la scolarité obligatoire qui est en crise profonde. La mise en œuvre effective du socle commun et la formation des enseignants aux difficultés d'apprentissage des élèves sont deux réponses à privilégier. Pas sûr que le ministre aille dans ce sens !

➤ Nouveaux programmes EPS collège

Les nouveaux programmes EPS pour le collège entrent en vigueur à la rentrée 2009. Le SE-UNSA les a approuvés, car il partage leur approche de l'EPS et de sa finalité, à savoir la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome physiquement et socialement éduqué.

Trois grands objectifs sont visés :

- le développement et la mobilisation des ressources individuelles favorisant l'enrichissement et la motricité ;
- l'éducation à la santé et à la gestion de la vie physique et sociale ;
- l'accès au patrimoine de la culture physique et sportive.

Afin d'atteindre les visées éducatives, la maîtrise du socle commun, l'enseignement de l'EPS s'organise autour de deux grandes compétences, chacune divisée en quatre sous chapitres :

Les compétences propres à l'EPS

- réaliser une performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée ;
- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ;
- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ;
- conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.

Les compétences méthodologiques et sociales

- agir dans le respect de soi, des autres et de l'environnement ;
- organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités ;
- se mettre en projet ;
- se connaître, se préparer, se préserver.

Le programme précise deux niveaux d'exigence : le niveau 1 pour une activité enseignée durant au moins 10 H de pratique effective et le niveau 2 pour une activité enseignée durant au moins 20 H de pratique effective.



Le programme est établi à partir d'une liste nationale d'APSA et d'une liste académique d'APSA établie par le recteur en fonction des réalités et particularités régionales. Le nombre des APSA choisies dans la liste académique ne doit pas dépasser le tiers de celles de la liste nationale. De plus une activité pourra être spécifique à l'établissement, mais seulement après avoir été justifiée dans le projet EPS et validée par l'inspection pédagogique régionale.

► Collège : le livret de compétences est en ligne

Le livret de compétences de fin de collège vient de paraître sur le site eduscol.education.fr. Intitulé "Attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 3", celui-ci permet d'enregistrer la validation des sept grandes compétences du Socle commun. Le calendrier ministériel précise qu'en cette nouvelle année scolaire, l'expérimentation de la validation des compétences acquises est étendue à tous les établissements. Le SE-UNSA a obtenu que cette année soit encore expérimentale, avant que la validation du socle devienne obligatoire au Brevet 2011.

Le ministère a été très discret sur les remontées des expérimentations conduites en 2007-2008 et 2008-2009. Regrettable, car il y va de la réussite des élèves.

Le SE-UNSA demande que l'expérimentation généralisée fasse l'objet d'un suivi et débouche sur des adaptations, si nécessaire.

► EGPA : des ressources en ligne

La circulaire du 24-4-2009 relative aux orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré a défini cinq champs professionnels : habitat, hygiène alimentation services, production industrielle, vente distribution magasinage, espace rural environnement. Des documents ressource qui complètent et illustrent la circulaire sont maintenant en ligne sur <http://eduscol.education.fr/D0081/resnat01.htm>.

Ces documents ressource s'articulent, pour chacun d'entre eux autour :

- • d'une présentation du champ professionnel ;
- • d'exemples d'activités professionnelles de référence ;
- • d'une typologie des activités de formation en classes de quatrième et de troisième ;
- • d'éléments sur l'organisation fonctionnelle d'un plateau technique.

► Un lycée plus juste, selon le ministre

Luc Chatel s'est exprimé plusieurs fois sur la réforme du lycée. « Lycée réducteur d'inégalités », « lycée plus juste », où l'orientation n'est plus subie mais devient un « processus continu, évolutif et réversible ». Au SE-UNSA, on a envie d'applaudir des deux mains ! Mais, on est prudent, on attend les propositions concrètes qui devraient être avancées avant la fin septembre.

Le temps du diagnostic et du débat est derrière nous. Richard Descoings a fondé ses recommandations sur un « consensus » qui interdit l'ambition et prolonge le statu quo.

Le ministre fera-t-il preuve de l'audace nécessaire pour atteindre les objectifs qu'il fixe à la réforme ?

C'est ce que le SE-UNSA lui a demandé en lui faisant part de ses propositions : elles sont résolument en rupture avec le lycée napoléonien et ses voies et séries juxtaposées qui enferment les élèves dans une orientation dès la fin de la troisième. Elles permettent de construire un lycée des parcours de réussite pour tous.

► Voie pro, année zéro

Rentrée sous le signe des restrictions dans la voie pro : la réforme se traduit ou s'accompagne de la restriction des capacités d'accueil, des restructurations et de suppressions de postes amplifiées par les nouvelles DHG.



L'accompagnement personnalisé est le seul dispositif pour les élèves en difficulté proposé à ce jour. Face aux DHG en baisse, une part importante de ces heures a été détournée de sa fonction initiale. De plus, ces heures s'effectueront très largement en heures supplémentaires.

En enseignement général, les effectifs des classes et des groupes seront plus lourds.

Les élèves accueillis en BEP précédemment devront donc être amenés au bac avec une année en moins d'enseignement sans véritables moyens pour la prise en charge de ceux qui sont les plus en difficulté.

Quant au BEP dit « rénové » (ou CAP) qui sera attribué au cours du cursus 3 ans, il engendrera un travail supplémentaire non négligeable pour les enseignants sans garantie de garder sa valeur auprès des professionnels.

Quant aux besoins importants en adaptation voire reconversion pour les enseignants de nombreux champs professionnels, ils ne semblent guère être anticipés.

A l'évidence, le ministère ne donne pas à cette réforme qu'il prétend pourtant ambitieuse, les moyens nécessaires.

► L'orientation, chantier prioritaire... mais sans les COP ?

Luc Chatel n'a pas eu un mot pour les conseillers d'orientation psychologues lors de sa présentation à la presse du chantier prioritaire que représente pour le gouvernement l'orientation des jeunes. Voilà qui continuera à nourrir toutes les inquiétudes légitimes de ces personnels. Alors que le ministre se gargarise de belles formules (« Nous voulons passer d'une orientation subie à une orientation qui soit un processus continu, évolutif et réversible »), pense-t-il atteindre un objectif aussi ambitieux sans l'aide des professionnels de l'orientation scolaire ? Eux et eux seuls sont formés à l'entretien individuel et au conseil en orientation. Eux et eux seuls sont en mesure d'appréhender toute la complexité de l'élaboration d'un parcours de formation. Encore faudrait-il que le ministre reconnaisse cette complexité et qu'il ne confonde pas une fois de plus orientation et information ou orientation et gestion des flux dans une pseudo-adéquation avec les besoins locaux. Et sans parler des « vocations » et autres « talents », concepts fleurant bon le passé qui émaillent certains de ses discours. Pour un ministre qui évoque continuellement la nécessité d'évoluer, il serait bon de mettre à jour rapidement son logiciel sur un sujet aussi important que l'orientation des jeunes.



► Lectures de rentrée :

«Le niveau baisse-t-il vraiment ?»

La «question du niveau» est récurrente depuis l'instauration du baccalauréat dans la première moitié du XIXe siècle, alors que cet examen, diplôme d'une élite, ne concernait encore qu'1% d'une classe d'âge à la veille de la Grande Guerre. Depuis, la démocratisation de l'enseignement est passée par là et le sujet est plus que jamais d'actualité en cette rentrée où Fanny Capel, agrégée de lettres et cofondatrice de l'association «Sauver les lettres» et François Dubet, sociologue auteur de nombreux ouvrages sur l'école, confrontent leurs analyses. Le débat est bien posé et les propos mesurés, même si on adhère évidemment plus volontiers à la thèse de Dubet qui commence par distinguer niveau des élèves et niveau des diplômes. Car tout comme lui, nous ne cultivons pas la nostalgie illusoire (ou l'illusion nostalgique ?) du «bon vieux temps».

«Le niveau baisse-t-il vraiment ?», Fanny Capel, François Dubet, Magnard (l'avenir de nos enfants en question), 79 pages, 6,90 euros.

.../...



«L'école est-elle adaptée à la petite enfance ?»

Voilà à coup sûr l'un des thèmes qui va à nouveau marquer le débat public ces prochains mois, dans un contexte de baisse de la scolarisation des tout-petits en maternelle, faute de moyens et de volonté politique. Le gouvernement a déjà lancé l'offensive l'année scolaire passée. On se souvient des propos méprisants de Xavier Darcos, alors ministre de l'Education nationale, sur les enseignants formés à Bac+5 pour changer les couches en maternelle. Et de l'annonce par Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de la création de 8000 places payantes dans des jardins d'éveil. C'est donc à Jack Lang qu'il revient de croiser le fer avec cette dernière dans cet ouvrage. Et de défendre l'idée d'une scolarité obligatoire dès l'âge de trois ans... Tiens, tiens...

«L'école est-elle adaptée à la petite enfance ? », Jack Lang, Nadine Morano, Magnard (l'avenir de nos enfants en question), 64 pages, 6,90 euros.

Toute l'équipe du secteur Education vous souhaite une bonne rentrée.